



Dépassement Date Limite versement PER

Par **Belindo1929**, le **02/01/2024** à **11:36**

Bonjour,

mon virement sur mon PER pour défiscalisation a été réalisé le 2 janvier 2024 (cela ne fonctionnait pas le 31 décembre 2023). j'ai appelé la banque qui me dit ne rien pouvoir faire pour l'enregistrer ne 2023.

Je me permets de vous contacter et demander vos avis pour 2 questions principalement :

- comment demander à ma banque une dérogation exceptionnelle? comment les forcer svp?
- est ce que je peux tout de meme déclarer aux impots ce versement pour les revenus 2023? puis je leur demander une clémence? pour 2 jours?

y a t il des transferts automatiques des versements PER aux impots pour le pre remplissage de la déclaration?

en vous remerciant par avance

Par **Visiteur**, le **02/01/2024** à **12:25**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas obliger votre banque à antidater une opération.

Il fallait de votre côté prendre de l'avance et réaliser le virement avant le 31 qui était un dimanche (donc jour férié pour les opérations bancaires)

Evitez une fausse déclaration aux impôts.